

# Expression minorité

## ▪ Tarification des activités du service municipal jeunesse

La précédente modification des tarifs remontait au 29 Novembre 2001 pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002. C'était, suivant les activités, une évolution raisonnable par rapport aux tarifs fixés le 22/12/98 par la précédente municipalité. Suivant les activités, les tarifs variaient de + 5 %, + 1,3 %, + 0,7 %, + 1,5 %, + 0 %, - 0,3 %, + 1,2 %...

La mise à jour de la tarification des activités du service municipal jeunesse, décidée lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre dernier et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2005, fait bondir.

En effet, la carte d'adhérent jeune augmente de 25 % (de 8 à 10 €), la sortie ski piste augmente de 60 % (de 12,50 à 20 €), le week end ski de piste augmente de 61,3 % (de 31 à 50 €), la sortie bowling augmente de 180 % (de 2,5 à 7 €), la sortie mini-golf augmente de 133 % (de 3 à 7 €),... Est-ce avec de telles augmentations que la jeunesse seynoise sera

attirée ? que leurs familles auront la possibilité de faire face ? les augmentations dépassent, et de loin, les variations de prix vécues sous les règnes de messieurs Meir et Sarkozy aux finances nationales. Nous avons évidemment voté contre ces augmentations.

## ▪ Action sociale (C.C.A.S)

Là aussi, dans cet organisme para-municipal seynois, les augmentations de tarifs sont sensibles. Les augmentations de loyers dans les foyers Résidences Jean Bartolini et Ambroise Croizat sont de l'ordre de 110 à 140 € par mois (750 à 935 francs par mois). Les repas dans les foyers résidences, la télé-alarme, le portage des repas à domicile, le tarif des auxiliaires de vie, les animations : tout augmente notablement. Est-ce là la sensibilisation médiatisée due aux personnes âgées ?

## ▪ La gestion du stationnement

La vie des automobilistes seynois et autres usagers (touristes, population des communes voisines,...) risque d'être modifiée avec la délibération de principe du 10 décembre dernier (nous avons voté contre) visant à la délégation du service public du stationnement à La Seyne. C'est à dire le passage à un prestataire privé. Réhabilitation, équipement et exploitation de Martini, la construction d'un ou deux

nouveaux ouvrages (aérien et éventuellement souterrain aux Esplageolles, souterrain sur le site), zone de stationnement payant en centre ville, gestion du stationnement voirie,... Certes le prestataire privé aura en charge tous ces éléments. Dans un premier temps, cela peut éviter aux finances de la ville des efforts, mais en fin de compte (c'est le cas de la dire et de l'écrire), est-ce que ce ne sont pas les usagers qui vont payer ?

▪ **L'agglomération Toulon Provence Méditerranée** (T. P. M) a enregistré, lors de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre dernier, le premier vote contre du premier Vice Président, maire de La Seyne et de délégués seynois au sujet du contrat d'agglomération. Et dire que deux délégués seynois à T. P. M (un P. C. F. et un P. S.) ont été écartés de T. P. M par le maire de la Seyne et son entourage parce qu'ils n'avaient pas voté le compte administratif 2003 de la ville ! ce qui vient de se produire à T. P. M est autrement plus grave... en tous cas surprenant.

▪ Encore bonne et heureuse année 2005 (comme nous l'avons souhaité dans le précédent numéro).

Solange ANDRIEU, Sylvie GUERIN, Raphaële LEGUEN, Jean Luc BRUNO, Marc VUILLEMOT, Charles BOT, Francisque LUMINET